Municipalité de Verchères

581, route Marie-Victorin, Verchères (Québec) J0L 2R0 450 583-3307 | télécopieur 450 583-3637 ville.vercheres.qc.ca | mairie@ville.vercheres.qc.ca

AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

RÔLE TRIENNAL 1RE ANNÉE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Me Jean-Marc Simard, greffier-trésorier de la susdite Municipalité de Verchères :

QUE le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité Verchères pour les années 2025, 2026 et 2027, est déposé au bureau du greffier-trésorier, sis au 581 route Marie-Victorin à Verchères, en date du 30 septembre 2024;

Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau;

Hôtel de ville 581 route Marie-Victorin Verchères, Qc J0L 2R0

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipalité doit être déposée avant le 1er mai 2025;

Cette demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "Demande de révision du rôle d'évaluation foncière". Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC de Marguerite D'Youville;
- b) Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement No 171 de la MRC de Marguerite D'Youville et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- c) Être déposée à la Municipalité de Verchères sise au 581 route Marie-Victorin à Verchères ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Verchères, le 30 septembre 2024

Me Jean-Marc Simard

Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier